**Obligations « Financité NOV 2026-2031 » émises par Financité**

*Fiche d'informations obligation*

## 1. Nature de l'investissement

En achetant ce produit d'investissement, qui est une obligation, l'investisseur·se prête de l'argent à l'émettrice, Financité, qui s'engage à rembourser le capital investi (sans frais) à l'échéance finale et à payer un coupon unique à la date d'échéance. En cas de défaut (par ex. faillite) de l'émettrice, l'investisseur·se risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles il ou elle a droit et de perdre l'argent investi.

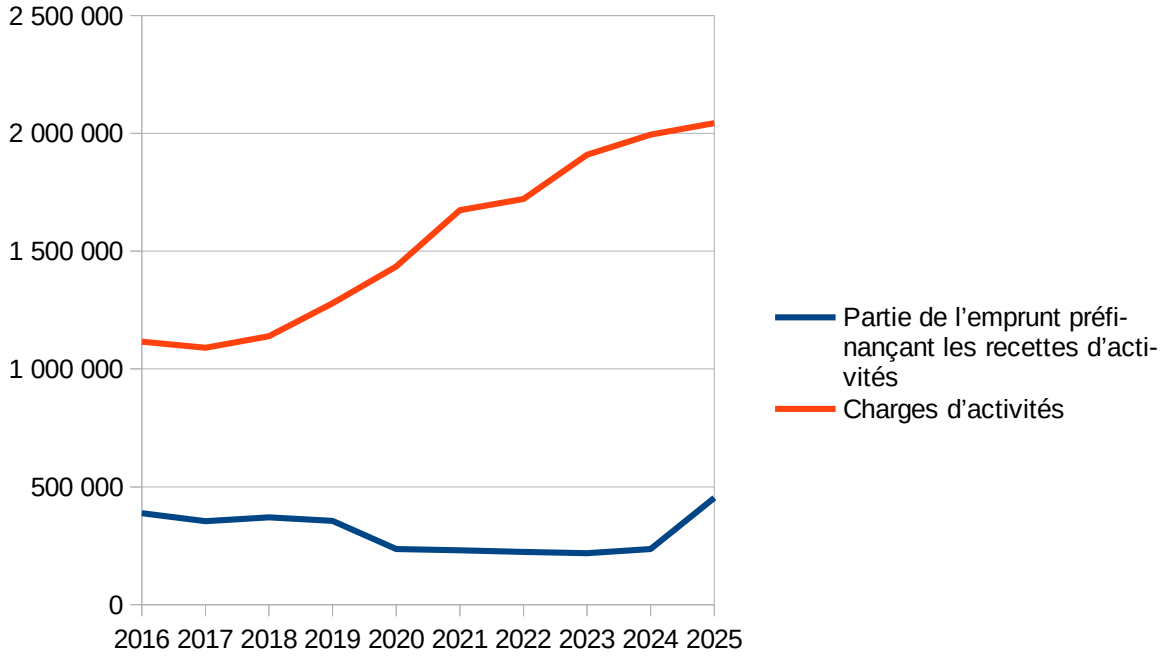
| | |
|---|---|
| Émettrice : | Financité, A.S.B.L. |
| Montant des coupures : | 100 € |
| Durée : | 5 ans |
| Prix d'émission : | 100 % |
| Période de souscription | Entre le 23 octobre et le 15 novembre 2026 |
| Date d'émission et de paiement : | 15 novembre 2026 |
| Date d'échéance : | 15 novembre 2031 |
| Droit au remboursement à 100 % du capital investi à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement. | |

## 2. Politique d'investissement

| | |
|---|---|
| Possibilité de remboursement anticipé : non | |
| Coupon | unique à la date d'échéance |
| Rendement actuariel brut (avant précompte mobilier) | 3,50 %/an |
| Rendement actuariel net (après précompte mobilier) | 2,45 %/an |
| Statuts des obligations : | aucune subordination juridique ou de fait |

## 3. Description et but de l'offre

| | |
|---|---|
| Montant minimum de l'offre : | n.a. |
| Montant maximum de l'offre : | 500.000 € |

| | |
|---|---|
| Affectation du produit par l'émettrice : | Depuis 2012, Financité préfinance ses activités et ses immobilisations grâce à ses membres et sympathisant·e·s qui lui accordent des prêts au travers de la souscription d'obligations.<br><br>En valeur absolue, ces prêts obligataires sont passés de 947.400 € en 2016 à 809.800 € en 2025. Financité a été contrainte d'emprunter 200.000 € supplémentaires en 2025 pour compléter ce financement obligataire.<br><br>En effet, si les immobilisations ont baissé de 799.749 € à 694.404 € en dix ans, les activités de l'association et donc les charges de mise en œuvre de celles-ci ont fortement augmenté, passant de 1.115.604 € à 2.043.558 € et nécessitant dès lors un préfinancement plus important.<br><br><br><br><br>Les prêts obligataires actuels dont bénéficie Financité représenteront au total 676.900 € à la fin de l'année 2026, ce qui est insuffisant pour préfinancer ses activités et ses immobilisations. Le manque de préfinancement permettant à l'association de gérer de manière optimale sa trésorerie courante est évalué à 500.000 €. |
| Remboursement de l'obligation : | Le remboursement de l'obligation se fera par refinancement sous déduction de la quote-part correspondant aux amortissements des immobilisations qui se fera au moyen de la dotation à ces amortissements. |

| | |
|---|---|
| Allocation en cas de sursouscription : | Financité répartira les obligations entre les souscriptions en fonction de leur date en commençant par les plus anciennes. |

## 4. Description et chiffres-clés de l'émettrice

| Brève description de l'émettrice et de ses activités (objet social, historique, activités…) |
|---|
| Comme précisé dans l'article 2 de ses statuts, Financité est un mouvement pluraliste dont le but désintéressé est de développer la recherche, l'éducation et l'action en matière de finance responsable et solidaire afin de contribuer à une société plus juste et plus humaine.<br>Les statuts, la liste des personnes morales et associations de fait membres de Financité ainsi que la liste des administrateurs et administratrices sont disponibles sur le site internet www.financite.be.<br>La S.R.L. Christophe Remon, nommée Commissaire par l'assemblée générale de Financité et représentée par Christophe Remon, Réviseur d'Entreprises, a fourni le 15 mai 2026 une opinion sans réserve des comptes annuels de Financité pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Dans cette attestation, le Commissaire a exprimé l'opinion suivante : « A notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique ». |
| Chiffres-clés de l'émettrice : |

| | | 2025 (en €) |
|---|---|---|
| Bilan | Capitaux propres ou fonds social | 137.916 |
| | Endettement | 1.673.265 |
| Compte de résultat | Ventes et prestations | 2.043.558 |
| | Coût des ventes et des prestations | (2.018.562) |
| | Produits financiers | 3.389 |
| | Charges financières | (19.186) |
| | Produits exceptionnels | 0 |
| | Charges exceptionnelles | 0 |
| | Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts | 9.197 |

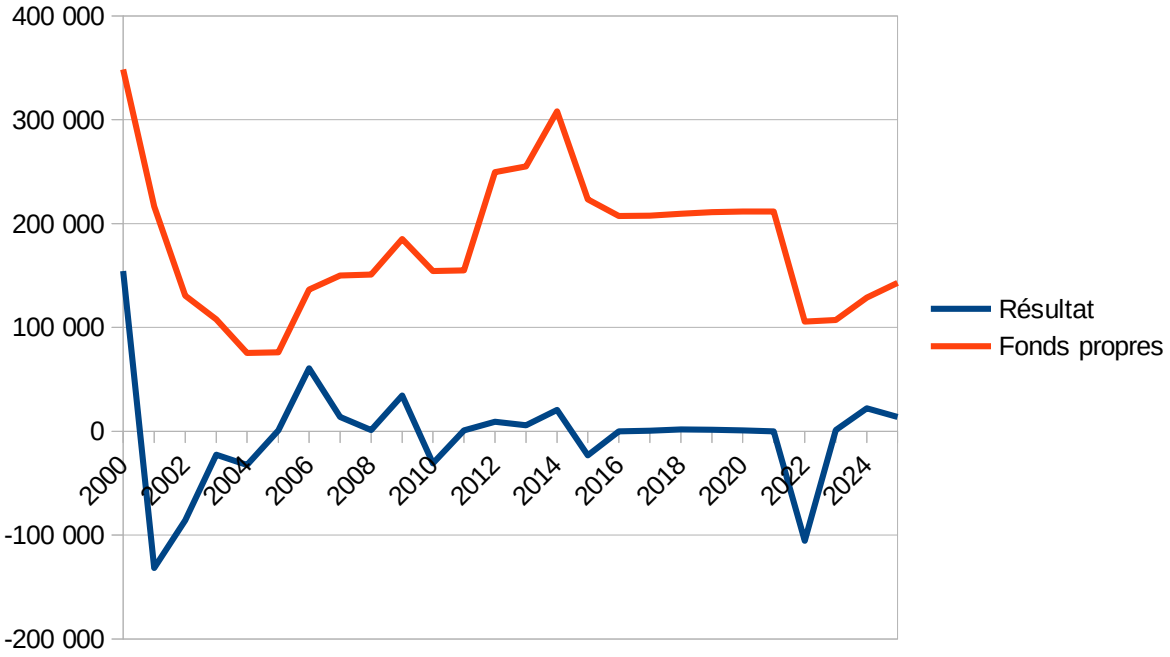
## 5. Durée

| | |
|---|---|
| Durée de l'investissement : | 5 ans |
| Possibilité de remboursement anticipé : | non |
| Possibilité de sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur·se : | Financité ne s'engage pas à racheter le produit d'investissement. |

## 6. Risques de l'investissement

| | |
|---|---|
| Risque de crédit :<br>Le ratio de solvabilité (montant de fonds propres divisé par le total du bilan) permet d'estimer la proportion des fonds propres par rapport aux fonds étrangers. | Le ratio de solvabilité est de 7,43 % au 31 décembre 2025. |
| Risque de liquidité :<br>Le ratio de liquidité général (actifs circulants divisés par dettes à court terme) permet d'estimer la capacité de la structure à régler ses dettes à court terme. | Le ratio de liquidité est de 1,21 au 31 décembre 2025. |
| Risque de second rang : | Les obligations et leurs intérêts constituent des engagements directs et généraux qui viennent en second rang après tous les créanciers privilégiés et disposant de garantie. |
| Risque de remboursement anticipé : | Voir ci-dessus (pas de possibilité de remboursement anticipé). |
| Risques principaux propres à l'émettrice - gouvernance : | Risque de dépendance vis-à-vis de personnes à responsabilité clés.<br>La situation où des personnes exerçant des fonctions clés au sein de Financité viendraient à quitter l'association, sans qu'on ne puisse prévoir leur remplacement immédiat, pourrait avoir un impact négatif à court et moyen terme sur son développement et sur ses résultats. Afin de minimiser ce risque, Financité rédige et met à jour ses procédures qui prévoient d'emblée la prise en charge des tâches par une personne sous le contrôle d'une seconde personne. |
| Risques principaux propres à l'émettrice - opérationnels et commerciaux : | Malgré une attention toute particulière portée à ce risque, malgré l'existence et la mise à jour de procédures, Financité est exposée à plusieurs types de risques opérationnels. Il peut s'agir de fraude ou d'autres activités criminelles (tant externes qu'internes), de dysfonctionnement des processus ou procédures, de pannes ou d'indisponibilité des systèmes, d'erreurs humaines, etc. De tels événements peuvent engendrer des pertes financières ou porter préjudice à la réputation de Financité. Afin de se prémunir de toutes malversations financières ou tout détournement de fonds, toutes les transactions financières de Financité doivent être visées par |

| | |
|---|---|
| | au moins deux personnes. |
| Risques principaux propres à l'émettrice - liés aux subventions : | L'évolution des fonds propres de Financité sur les dernières années (voir graphique ci-dessous) atteste de la vitalité financière de l'association malgré le résultat négatif en 2022, dû à la réduction de valeur de 170.000 € des parts détenues chez NewB. Il est à noter que 40 % des ressources de Financité ne sont pas récurrentes et que le risque existe dès lors qu'elles puissent être insuffisantes pour couvrir les charges de l'association. Afin de se prémunir de ce risque, Financité s'est engagée depuis plusieurs années dans une double démarche stratégique visant à pérenniser et à diversifier ses ressources, ce qui a permis notamment, en 2023, d'obtenir l'agrément agence-conseil en économie sociale accompagné du subside pluriannuel y afférent et, en 2026, d'augmenter de palier sur l'axe 1 en éducation permanente. |
| Risque principaux propres à l'émettrice - autres : | Il résulte des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025 que Financité a des participations financières dans des projets d'économie sociale pour un montant de 163.255,28 €. Par le biais de ces participations, Financité est exposée indirectement aux risques propres des projets dans lesquels elle investit. Financité a ainsi dû acter en 2022 une moins-value de 170.000 € sur sa participation de 200.000 € dans la société coopérative NewB et en 2024 de 10.000 € supplémentaires sur la même participation. |



## 7. Frais

| | |
|---|---|
| Frais ponctuels | Aucun |
| Commission de placement (frais d'entrée) | Non |
| Frais de courtage (en cas de sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur) | Non |
| Frais prélevés sur base annuelle | Non |
| Frais de garde | 0 % par an |

## 8. Résumé de la fiscalité

| | |
|---|---|
| Précompte mobilier : | 30 % sur les revenus de ce produit d'investissement |
| Autres : | Non |

## 9. Informations pratiques

- En cas de plainte, vous pouvez vous adresser à Financité, Rue de l'Académie 53 à 4000 Liège (info@financite.be).
- Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le service médiation des consommateurs, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 Bte 1 à 1000 Bruxelles (Tel : 02 702 52 20, E-mail : contact@mediationconsommateur.be).
- Quel produit d'épargne et quelle rémunération correspond à vos besoins ? Consultez le site internet d'éducation financière de la FSMA : www.wikifin.be.
- Conformément à la réglementation en vigueur, la présente fiche d'informations ne devait pas être approuvée préalablement par la FSMA. Toute décision d'acheter le produit concerné doit être fondée sur un examen exhaustif de tous les documents pertinents contenant des informations contractuelles ou précontractuelles.

Cette fiche d'informations est établie à la date du 23/10/2026.
Financité A.S.B.L., Rue de l'Académie 53 à 4000 Liège, RPM 434.307.602 – TVA BE0434.307.602,
tél. : +32 (0) 2 340 08 60.